

# Pour réduire la circulation du virus : je limite les contacts et j'applique scrupuleusement les gestes barrières

Pour chacun de mes déplacements, je me munis d'une attestation

COVID-19



## travail

Je peux continuer à travailler,  
grâce au télétravail

### Si le télétravail n'est pas possible :

je peux me rendre au travail en utilisant les transports en commun ou par mes moyens personnels, muni d'une attestation et d'une carte d'identité ; mon employeur est tenu d'adapter mes conditions de travail pour assurer ma sécurité.

### En revanche :

Je ne dois pas faire de réunion inutile ; j'organise mes réunions par visioconférence ou conférence téléphonique.

## vie quotidienne



### Je dois sortir seul

sauf si je dois accompagner une personne âgée ou une personne en situation de handicap

### Je reste chez moi, mais :

Je peux faire mes courses en respectant les gestes barrières et une distance d'1 mètre avec les gens qui m'entourent ; je peux aller à la banque ; je peux faire le plein de mon véhicule ; je peux me faire livrer mes repas et mes courses à mon domicile ; je peux aller à la pharmacie ; je peux effectuer une sortie indispensable à l'équilibre de mon enfant ; je peux déposer mes enfants en garde si je suis un personnel soignant ; je peux promener mon chien ; je peux pratiquer une activité physique individuelle en extérieur à proximité de mon domicile.

### En revanche :

Je ne dois pas sortir si je suis malade ; je ne dois pas sortir si mon conjoint ou mes enfants sont malades ; je ne dois pas rendre visite à ma famille et à mes amis ; je ne dois pas me déplacer ou utiliser un véhicule sans raison ; je ne fais pas de sport en salle.



## santé

Je dois respecter  
les règles

### Si mon état de santé le justifie :

Je peux me rendre dans un laboratoire d'analyses après accord de celui-ci ; je peux me rendre chez mon médecin après l'avoir contacté, tout en favorisant la téléconsultation dès que possible ; je peux donner mon sang ; je peux me rendre à la maternité pour le suivi de ma grossesse ; je peux me rendre à l'hôpital dans le cadre du traitement de ma maladie chronique ; j'ai des symptômes, évoquant le Covid-19, j'évite les contacts et j'appelle mon médecin ; si j'ai des difficultés respiratoires, j'appelle le 15.

### En revanche :

Si je présente des symptômes évoquant le Covid-19, je ne dois pas me présenter spontanément aux urgences, je ne dois pas me rendre chez mon médecin sans l'avoir contacté avant.



## lien social

je prends des nouvelles  
de mes proches

### Je reste chez moi, mais :

Je peux créer une boucle d'entraide avec mes voisins ; je peux sortir dans mon jardin, sur mon balcon ou ma terrasse ; je peux téléphoner ou écrire à mes proches ; je peux rester dans un hôtel ou une cité U sans y manger sauf dans ma chambre.

### En revanche :

Je ne dois pas rendre visite à mes voisins, je ne dois pas organiser ni me rendre à une réunion amicale ou familiale, ou pique-niquer.

## voyages

Je suis un ressortissant  
français à l'étranger



### Si nécessaire :

Je peux rentrer en France, en contactant mon ambassade au besoin.

### En revanche :

Je ne fais aucun déplacement pour les loisirs ou pendant mes congés.





Coronavirus COVID-19

## Sanctions encourues pour violation des mesures de confinement

**Première  
sanction**

Amende forfaitaire de

**135 €**

**Récidive dans  
les quinze jours**

Amende forfaitaire de

**200 €**

majoration à 450 €

**Verbalisation à plus  
de trois reprises**

dans un délai de trente jours

Délit puni d'une amende de

**3 750 €**

et passible de

**6 mois d'emprisonnement**

